



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20191114-CONS-AG-19-115  
-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2019  
Date de réception préfecture : 19/11/2019

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 14 novembre 2019*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2019 – Budget GEMAPI**

**L'An Deux Mille dix-neuf, le 14 novembre** à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 8 novembre 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI Marie-Dominique CARRIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI ;

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Lucien NATALI	à	Thérèse LORENZI
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Emmanuelle DE GENTILI	à	Philippe PERETTI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Décision modificative n° 1 – Budget primitif 2019 – Budget GEMAPI**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif 2019 du Budget GEMAPI voté le 10 avril 2019 ;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2019, par une décision modificative n° 1 :

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ADOPTE**

**(Abstentions : François-Xavier Riolacci, Jean Zuccarelli)**

La décision modificative n° 1 au budget GEMAPI qui s'établit comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Compte	Libellé	Montant
014	7391172	Dégrèvement taxe d'habitation sur les logements vacants	10 010,00 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Compte	Libellé	Montant
73	731	Impôts locaux	10 010,00 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 19 NOV. 2019  
et publication ou notification  
du 19 NOV 2019  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGNIACQUI



LE PRESIDENT

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*